

NOTICE LICENCES FFCO

La licence est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Pour une première licence, si elle est prise après le 1^{er} septembre, elle reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Quelle que soit la licence, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation OU tous sports, en compétition (sauf licence loisir-santé), est obligatoire.

Le certificat médical doit dater de moins d'un an et doit être présenter tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

NOUVEAUTE 2021 : Pour les mineurs, il n'est désormais plus nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

Il est remplacé par un questionnaire relatif à la santé du sportif mineur équivalent à une attestation parentale : « Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois ».

Pour prendre sa licence à Annecy Sports Orientation, compléter la fiche de renseignements, et l'envoyer accompagnée du certificat médical éventuel et du règlement (si virement, indiquer le nom du licencié et le type de licence dans l'objet) :

- par email (de préférence) à 7404ra@annecyso.fr, ou
- par courrier à : Pierre Bordet, 207 Route de l'église, 74370 Fillière.

LA LICENCE COMPÉTITION

Cette licence (par catégorie d'âge) ouvre droit :

- à participer à toute activité fédérale et notamment aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la Fédération dans le cadre du règlement des compétitions,
- à participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version papier ou numérique au choix du licencié.

LA LICENCE DÉCOUVERTE COMPÉTITION

Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club, elle ouvre droit :

- à participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune,
- à participer aux activités non compétitives (sans classement)
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à la licence annuelle « COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

LA LICENCE LOISIR-SANTÉ

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club, elle ouvre droit :

- à participer aux activités non compétitives (sans classement),
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions,
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme et le paiement du différentiel de tarif.

LES TARIFS FAMILLE

- Ce tarif permet de délivrer plusieurs licences compétition ou loisir pour les membres d'une même famille avec une réduction de prix globale.

Famille = parent(s) + enfant(s) à charge, selon le code des impôts et âgés de 25 ans et moins - 3 personnes au minimum

LA LICENCE DIRIGEANT

- Elle s'adresse uniquement aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club.
- Elle ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées.
- Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.
- Elle donne droit au bulletin fédéral CO'Mag en version numérique uniquement.